

Le saviez-vous ?

Bon nombre des espèces exotiques envahissantes ont été introduites au Québec par des jardiniers amateurs. Elles se sont échappées des plates-bandes, et, comme elles possèdent de grandes capacités d'adaptation et se reproduisent facilement, elles prolifèrent rapidement, au détriment de la végétation indigène.

Pour en savoir plus :

https://www.environnementestrie.ca/site/biodiversite/especes%20envahissantes/caucase/complements/fiche_berce.pdf

<https://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/gestion-controle.pdf>

<https://www.youtube.com/watch?v=YMWLltYozQ>

LA BERCE DU CAUCASE

(*Heracleum mantegazzianum*)

La présence de cette espèce envahissante peut être signalée sur le site Sentinelle du ministère de l'Environnement :

www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes_exotiques_envahissantes/sentinelle.htm

Les informations suivantes doivent être inscrites :

- Nom de l'espèce
- Date de l'observation
- Grosseur de la colonie (nombre d'individus ou superficie)
- Emplacement de la colonie

Une photo doit être fournie.

Le ministère procédera à la validation de l'espèce exotique envahissante observée, puis portera le signalement sur la carte interactive.



Une espèce
exotique

envahissante

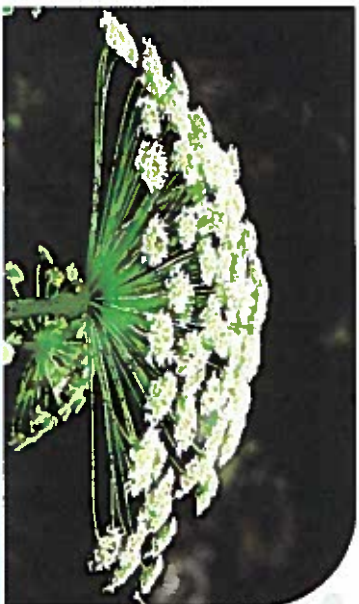
Préparé par :


Memphrémagog
MRC

455, rue MacDonald, bureau 200 | Magog (Québec) J1X 1M2
819-843-9292 | www.mrcmemphremagog.com


AUSTIN

21, chemin Millington | Austin (Québec) J0B 1B0
819-843-2388 | www.municipalite.austin.qc.ca



QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE (EEE) ?

Une espèce est considérée exotique et envahissante lorsqu'elle a été introduite hors de son aire de répartition naturelle et que son implantation et sa propagation constituent une nuisance pour les plantes indigènes, la santé et/ou l'environnement. Une fois installées, il est presque impossible d'éliminer totalement les EEE. C'est pourquoi il est important de prévenir leur introduction et de contrôler leur propagation.

IDENTIFICATION

Plante impressionnante par sa hauteur et la dimension de ses feuilles, la berce du Caucase, une espèce de la famille des Apiacées, mesure de deux à cinq mètres de haut. La plante est surmontée de grandes ombrelles de fleurs blanches qui contiennent jusqu'à 20 000 graines à maturité. Les feuilles peuvent atteindre trois mètres et sont composées de trois folioles irrégulières vert foncé et dentelées. La tige est robuste, verte avec des taches rougeâtres et recouverte de poils blancs et drus. La berce du Caucase affectionne les sols humides et les endroits ensoleillés. Elle prolifère donc rapidement sur les rives des cours d'eau, dans les fossés et aux abords des terres agricoles.

LA BERCE DU CAUCASE

NUISANCE

En plus de prendre la place d'espèces indigènes et de perturber la structure des sols des fossés, la sève de la berce du Caucase est toxique et, lorsqu'elle entre en contact avec la lumière, elle peut provoquer d'importantes réactions cutanées semblables à des brûlures. Après guérison, des taches brunes (hyperpigmentation) peuvent persister pendant plusieurs mois, et la région affectée peut demeurer photosensible. Une fois introduite dans un milieu et qu'une plante à maturité y dépose son réservoir de graines, cette espèce est excessivement envahissante.

PRÉVENTION

De port majestueux et spectaculaire, la berce du Caucase est attrayante pour les jardiniers amateurs qui l'utilisent dans leurs aménagements paysagers. Comme elle représente un danger pour la santé et quelle devient vite envahissante, il est recommandé de ne jamais l'introduire sur votre propriété.

CONTRÔLE

Dû à la toxicité de la sève et à la grosseur des plants, il est essentiel de bien planifier les interventions et de suivre les conseils de sécurité : porter des vêtements longs,



imperméables ou jetables (bottes et gants de caoutchouc, combinaison, lunettes ou visière), couvrir toutes les parties du corps, procéder par étape pour enlever les vêtements de protection pour s'assurer d'éviter tout contact avec la peau et bien laver le matériel à l'eau savonneuse. Pour les interventions sur de plus grandes colonies, n'hésitez pas à faire appel à des services spécialisés.

Planifier les interventions en priorisant les endroits publics, puis les populations en émergence afin de limiter la floraison et l'établissement d'un réservoir de graines dans le sol. Cibler les rives des cours d'eau et les fossés de drainage afin d'éviter la migration des graines. Il est préférable d'intervenir plus tôt en saison (mai et juin), lorsque les racines sont tendres et le sol meuble et humide. À l'aide d'une pelle ronde en métal, sectionnez la racine entre 15 et 30 cm sous le sol, puis enlevez tout le plant pour éviter qu'il ne reprenne. Disposez dans un sac de poubelle en plastique, fermez hermétiquement, et déposez-le dans le bac à déchets.

Si vous intervenez plus tard en saison, priorisez la coupe des ombrelles. Vous évitez ainsi la floraison et la maturation des graines. Il est essentiel d'assurer le suivi du site au cours des cinq prochaines années. Arrachez les petits plants au printemps, dès leur apparition. Puis, revisitez le site plusieurs fois en cours de saison afin de repérer et déterrer les plants émergents. Assurez-vous de ne pas disperser le réservoir de graines, par exemple, lors de l'entretien des fossés ou d'un aménagement paysager.